



COMPTE-RENDU

Présents : MM. et M^{mes} Francis SIGOIRE, Yves MEYER, Béatrice MASSON, Claire GOMEZ, Jacques PIOT, Eliane BAZIN, Annie CLAIR, Marie DAVID, Maryse JULIEN, Sylvain LASSABLIERE, Rachida MALTOUF, Norbert MANUEL, Jacques RABELLINO, Jean-Christophe SOINNE, Dominique CALAIS, Magali RIBEIRO.

Absents excusés : MM. et M^{mes} Nathalie PELLET (pouvoir à M. Francis SIGOIRE), Dam CA (pouvoir à M. Sylvain LASSABLIERE), Julien GOUTEYRON, Romain JARJAVAL, Danielle LERICHE, Rémi MAURICE (pouvoir à M^{me} Claire GOMEZ), Ysabel LANNEZ.

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie l'assemblée pour sa présence.

M^{me} Claire GOMEZ se propose pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 13 novembre 2017

Monsieur le Maire remercie Madame Maryse JULIEN pour avoir dressé la trame du compte-rendu de la séance du 13 novembre 2017, ainsi que les adjoints et conseillers qui ont contribué à la finalisation de celui-ci.

Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, sur le contenu de ce compte rendu.

2/ Décision modificative n° 1/2017 – Budget eau

Monsieur le Maire présente sur écran une écriture de régularisation de récupération de TVA concernant le budget eau 2017.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

3/ Instauration du compte épargne temps

Madame Nancy COURTAUX, Secrétaire Générale, expose au Conseil que les agents vont pouvoir bénéficier d'un compte épargne temps pour leur permettre de

gérer leurs congés, suivant une organisation qui a obtenu l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Il s'agit d'une réserve sur laquelle ils pourront épargner leurs jours de congés non pris, avec un maximum de 60 jours, afin de pouvoir en profiter ultérieurement en fonction des besoins du service.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la mise en place de ce dispositif.

4/ Autorisation d'investir avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle que seules les dépenses de fonctionnement peuvent être engagées avant le vote du budget. Il sollicite l'accord du Conseil municipal pour lui permettre d'engager des dépenses d'investissement, si la nécessité se présentait, dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement de l'année précédente.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2018.

5/ Organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018/2019

M^{me} Claire GOMEZ, maire-adjointe aux affaires scolaires, expose au Conseil que la question de la modification des rythmes scolaires a donné lieu à des débats au sein des conseils d'écoles.

Après une consultation des partenaires, deux conseils extraordinaires se sont tenus les 15 janvier 2018 pour l'école maternelle et 16 janvier 2018 pour l'école élémentaire.

Les conseils d'écoles se sont prononcés, à l'unanimité, en vue d'un changement de l'organisation de la semaine scolaire, par le passage à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018.

Les horaires retenus sont les suivants :

Pour l'école maternelle :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30/12h - 13h30/16h

Pour l'école élémentaire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h35/12h05 - 13h35/16h05.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur la proposition de cette organisation à la Direction Académique des services de l'Education Nationale, seule habilitée à prendre la décision définitive.

6/ Tableau des emplois communaux

Monsieur le Maire présente, sur écran, le tableau des emplois communaux et expose qu'un agent a obtenu son passage à un poste d'agent de maîtrise, et qu'il convient, en conséquence, d'ouvrir le poste correspondant.

Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité.

7/ Convention d'entretien des poteaux d'incendie

M. Jacques PIOT, maire-adjoint à la voirie et à la sécurité, expose au Conseil que les 59 poteaux d'incendie situés sur notre commune doivent faire l'objet d'un contrôle et d'un entretien obligatoires tous les trois ans.

Après examen des devis présentés, il apparaît que la Société SUEZ est la mieux-disante : elle propose, pour cette année, un contrôle de l'intégralité des poteaux afin de pallier au retard qui a été pris, puis un contrôle régulier, par tiers, sur trois ans.

M. Jacques PIOT propose de la retenir et de signer, avec elle, une convention pour quatre ans.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour conclure une convention avec la Société SUEZ et autorise Monsieur le Maire à la signer.

La séance est levée à 19h30.